

ID 00049 N-Light™ Salmonella Risk MSDS

Product code

00014        N-Light™ Salmonella Risk - 1pak/50pcs.

Kit Components :

00070 SDS N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth

00072 SDS N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution

00073 SDS N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet

00074 SDS N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

00075 SDS N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth**

Date de révision: 29.08.2022

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth

**Code du produit:**

00070

Part 1/5 of 00014

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: NEMIS Technologies AG

Rue: Riedhofstrasse 11

Lieu: CH-8804 Au ZH

Téléphone: +41 44 820 71 52

e-mail: info@nemistech.com

Internet: www.nemistech.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 820 71 52, Lun - Ven (08:00 - 16:30)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] aucune

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth**

Date de révision: 29.08.2022

Page 2 de 8

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage: Eau (avec détergent)

**Autres informations**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth**

Date de révision: 29.08.2022

Page 3 de 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

**Protection des mains**

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth**

Date de révision: 29.08.2022

Page 4 de 8

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                    |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| L'état physique:                                                             | Liquide            |
| Couleur:                                                                     | non déterminé      |
| Odeur:                                                                       | caractéristique    |
| Seuil olfactif:                                                              | non déterminé      |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | non déterminé      |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | (Eau ) 100 °C      |
| Inflammabilité                                                               |                    |
| solide/liquide:                                                              | non applicable     |
| gaz:                                                                         | non applicable     |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | non déterminé      |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | non déterminé      |
| Point d'éclair:                                                              | non applicable     |
| Température d'auto-inflammation:                                             | non déterminé      |
| Température de décomposition:                                                | non déterminé      |
| pH-Valeur:                                                                   | non déterminé      |
| Viscosité cinématique:                                                       | non déterminé      |
| Hydrosolubilité:                                                             | facilement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                    |
| non déterminé                                                                |                    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | non déterminé      |
| Pression de vapeur:                                                          | non déterminé      |
| Densité:                                                                     | non déterminé      |
| Densité de vapeur relative:                                                  | non déterminé      |
| Caractéristiques des particules:                                             | non applicable     |

**9.2. Autres informations****Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth**

Date de révision: 29.08.2022

Page 5 de 8

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth

Date de révision: 29.08.2022

Page 6 de 8

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth**

Date de révision: 29.08.2022

Page 7 de 8

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.



## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### N-Light Salmonella Risk Enrichment Broth

Date de révision: 29.08.2022

Page 8 de 8

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution**

Date de révision: 30.08.2022

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution

**Code du produit:**

00072

Part 2/5 of 00014

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: NEMIS Technologies AG

Rue: Riedhofstrasse 11

Lieu: CH-8804 Au ZH

Téléphone: +41 44 820 71 52

e-mail: info@nemistech.com

Internet: www.nemistech.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 820 71 52, Lun - Ven (08:00 - 16:30)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] aucune

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution**

Date de révision: 30.08.2022

Page 2 de 8

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Non inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection personnel.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Colmater les bouches de canalisations.

**Pour le nettoyage**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Pour le nettoyage: Eau (avec détergent)

**Autres informations**

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution**

Date de révision: 30.08.2022

Page 3 de 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

**Préventions des incendies et explosion**

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

**Conseils pour le stockage en commun**

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Conseils supplémentaires**

Aucune valeur limite n'a été fixée jusqu'à présent à l'échelle nationale.

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

**Protection des mains**

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune information disponible.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution**

Date de révision: 30.08.2022

Page 4 de 8

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                    |
|------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| L'état physique:                                                             | Liquide            |
| Couleur:                                                                     | non déterminé      |
| Odeur:                                                                       | caractéristique    |
| Seuil olfactif:                                                              | non déterminé      |
| Point de fusion/point de congélation:                                        | non déterminé      |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | (Eau ) 100 °C      |
| Inflammabilité                                                               |                    |
| solide/liquide:                                                              | non applicable     |
| gaz:                                                                         | non applicable     |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             | non déterminé      |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             | non déterminé      |
| Point d'éclair:                                                              | non applicable     |
| Température d'auto-inflammation:                                             | non déterminé      |
| Température de décomposition:                                                | non déterminé      |
| pH-Valeur:                                                                   | non déterminé      |
| Viscosité cinématique:                                                       | non déterminé      |
| Hydrosolubilité:                                                             | facilement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                    |
| non déterminé                                                                |                    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        | non déterminé      |
| Pression de vapeur:                                                          | non déterminé      |
| Densité:                                                                     | non déterminé      |
| Densité de vapeur relative:                                                  | non déterminé      |
| Caractéristiques des particules:                                             | non applicable     |

**9.2. Autres informations****Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune information disponible.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution**

Date de révision: 30.08.2022

Page 5 de 8

**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Inhalation, Ingestion, Contact avec la peau, Contact avec les yeux.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution

Date de révision: 30.08.2022

Page 6 de 8

#### L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport maritime (IMDG)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### 14.4. Groupe d'emballage:

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution**

Date de révision: 30.08.2022

Page 7 de 8

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): - - sans danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization  
MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
IBC: Intermediate Bulk Container  
SVHC: Substance of Very High Concern  
Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk BPW-Premoistening solution**

Date de révision: 30.08.2022

Page 8 de 8

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet

**Code du produit:**

00073

Part 3/5 of 00014

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: NEMIS Technologies AG

Rue: Riedhofstrasse 11

Lieu: CH-8804 Au ZH

Téléphone: +41 44 820 71 52

e-mail: info@nemistech.com

Internet: www.nemistech.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 820 71 52, Lun - Ven (08:00 - 16:30)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] aucune

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 2 de 8

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Abattre la poussière avec un jet d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Éviter les frottements. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 3 de 8

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

##### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation                                | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|-----------|--------------------------------------------|-----|-------|-------|-----------|---------|
| 9004-34-6 | Cellulose (fibre de papier)                | -   | 10    |       | VME (8 h) |         |
| -         | Poussières alvéolaires (locaux de travail) | -   | 3,5   |       | VME (8 h) |         |
| -         | Poussières totales (locaux de travail)     | -   | 7     |       | VME (8 h) |         |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

##### Protection des mains

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 4 de 8

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                              |                 |                    |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|
| L'état physique:                                                             | solide          |                    |
| Couleur:                                                                     | non déterminé   |                    |
| Odeur:                                                                       | caractéristique |                    |
| Seuil olfactif:                                                              | non déterminé   |                    |
| Point de fusion/point de congélation:                                        |                 | non déterminé      |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |                 | non déterminé      |
| Inflammabilité                                                               |                 |                    |
| solide/liquide:                                                              |                 | non déterminé      |
| gaz:                                                                         |                 | non applicable     |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             |                 | non déterminé      |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             |                 | non déterminé      |
| Point d'éclair:                                                              |                 | non applicable     |
| Température d'auto-inflammation:                                             |                 | non déterminé      |
| Température de décomposition:                                                |                 | non déterminé      |
| pH-Valeur:                                                                   |                 | non déterminé      |
| Viscosité cinématique:                                                       |                 | non applicable     |
| Hydrosolubilité:                                                             |                 | facilement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                 |                    |
| non déterminé                                                                |                 |                    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        |                 | non déterminé      |
| Pression de vapeur:                                                          |                 | non déterminé      |
| Densité:                                                                     |                 | non déterminé      |
| Densité de vapeur relative:                                                  |                 | non déterminé      |
| Caractéristiques des particules:                                             |                 | non déterminé      |

#### 9.2. Autres informations

##### Dangers d'explosion

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

##### Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 5 de 8

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ingestion, Contact avec la peau.

Fines et poussières: Inhalation, Contact avec les yeux.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 6 de 8

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 7 de 8

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Antibiotic Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 8 de 8

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 1 de 9

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

#### Code du produit:

00074

Part 4/5 of 00014

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation de la substance/du mélange

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: NEMIS Technologies AG

Rue: Riedhofstrasse 11

Lieu: CH-8804 Au ZH

Téléphone: +41 44 820 71 52

e-mail: info@nemistech.com

Internet: www.nemistech.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence: +41 44 820 71 52, Lun - Ven (08:00 - 16:30)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2; H319

Resp. Sens. 1; H334

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Lysozyme from chicken egg white

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



##### Mentions de danger

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H334

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

##### Conseils de prudence

P101

En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P261

Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P304+P340

EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P342+P311

En cas de symptômes respiratoires: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P501

Éliminer le contenu / récipient conformément à la réglementation locale

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 2 de 9

### 2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

| N° CAS     | Substance                                                                                             |          |                  | Quantité  |
|------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|------------------|-----------|
|            | N° CE                                                                                                 | N° Index | N° REACH         |           |
|            | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)                                                          |          |                  |           |
| 1405-20-5  | Polymyxin B sulfate                                                                                   |          |                  | 1 - < 5 % |
|            | 215-774-7                                                                                             |          |                  |           |
|            | Acute Tox. 4; H302                                                                                    |          |                  |           |
| 12650-88-3 | Lysozyme from chicken egg white                                                                       |          |                  | 1 - < 5 % |
|            | 235-747-3                                                                                             |          |                  |           |
|            | Resp. Sens. 1; H334                                                                                   |          |                  |           |
| 1643-20-5  | N,N-Dimethyldodecylamine N-oxide                                                                      |          |                  | 1 - < 5 % |
|            | 216-700-6                                                                                             |          | 01-2120068065-58 |           |
|            | Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 2; H302 H315 H318 H400 H411 |          |                  |           |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS    | N° CE                                                    | Substance                        | Quantité  |
|-----------|----------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA |                                  |           |
| 1405-20-5 | 215-774-7                                                | Polymyxin B sulfate              | 1 - < 5 % |
|           | par voie orale: ATE = 500 mg/kg                          |                                  |           |
| 1643-20-5 | 216-700-6                                                | N,N-Dimethyldodecylamine N-oxide | 1 - < 5 % |
|           | par voie orale: ATE = 500 mg/kg M acute; H400: M=1       |                                  |           |

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin en cas de malaise.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 3 de 9

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Abattre la poussière avec un jet d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Éviter les frottements. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 4 de 9

contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation                                | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|-----------|--------------------------------------------|-----|-------|-------|-----------|---------|
| 9004-34-6 | Cellulose (fibre de papier)                | -   | 10    |       | VME (8 h) |         |
| -         | Poussières alvéolaires (locaux de travail) | -   | 3,5   |       | VME (8 h) |         |
| -         | Poussières totales (locaux de travail)     | -   | 7     |       | VME (8 h) |         |

### 8.2. Contrôles de l'exposition



#### Contrôles techniques appropriés

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Ne pas respirer les poussières.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

##### Protection des mains

Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

##### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 5 de 9

**Protection contre les risques thermiques**

Aucune information disponible.

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|                                                                              |                 |                    |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|
| L'état physique:                                                             | solide          |                    |
| Couleur:                                                                     | non déterminé   |                    |
| Odeur:                                                                       | caractéristique |                    |
| Seuil olfactif:                                                              | non déterminé   |                    |
| Point de fusion/point de congélation:                                        |                 | non déterminé      |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |                 | non déterminé      |
| Inflammabilité                                                               |                 |                    |
| solide/liquide:                                                              |                 | non déterminé      |
| gaz:                                                                         |                 | non applicable     |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             |                 | non déterminé      |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             |                 | non déterminé      |
| Point d'éclair:                                                              |                 | non applicable     |
| Température d'auto-inflammation:                                             |                 | non déterminé      |
| Température de décomposition:                                                |                 | non déterminé      |
| pH-Valeur:                                                                   |                 | non déterminé      |
| Viscosité cinématique:                                                       |                 | non applicable     |
| Hydrosolubilité:                                                             |                 | facilement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                 |                    |
| non déterminé                                                                |                 |                    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        |                 | non déterminé      |
| Pression de vapeur:                                                          |                 | non déterminé      |
| Densité:                                                                     |                 | non déterminé      |
| Densité de vapeur relative:                                                  |                 | non déterminé      |
| Caractéristiques des particules:                                             |                 | non déterminé      |

**9.2. Autres informations****Dangers d'explosion**

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 6 de 9

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### ETAmél calculé

ATE (orale) 11770,2 mg/kg

| N° CAS    | Substance                        |               |        |        |         |
|-----------|----------------------------------|---------------|--------|--------|---------|
|           | Voie d'exposition                | Dose          | Espèce | Source | Méthode |
| 1405-20-5 | Polymyxin B sulfate              |               |        |        |         |
|           | orale                            | ATE 500 mg/kg |        |        |         |
| 1643-20-5 | N,N-Dimethyldodecylamine N-oxide |               |        |        |         |
|           | orale                            | ATE 500 mg/kg |        |        |         |

#### Irritation et corrosivité

Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets sensibilisants

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

(Lysozyme from chicken egg white)

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion, Contact avec la peau.

Fines et poussières: Inhalation, Contact avec les yeux.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le produit n'est pas: Écotoxique.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Le produit n'a pas été testé.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet**

Date de révision: 30.08.2022

Page 7 de 9

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Déchets dangereux au sens de la directive 2008/98/CE (directive-cadre relative aux déchets) Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 8 de 9

#### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

##### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

##### **14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT:

Non

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

##### **Législation nationale**

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des  
jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

#### **15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### **Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

ATE: Acute toxicity estimate

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

LL50: Lethal loading, 50%

EL50: Effect loading, 50%

EC50: Effective Concentration 50%

ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate

NOEC: No Observed Effect Concentration

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### N-Light Salmonella Risk Lysis Tablet

Date de révision: 30.08.2022

Page 9 de 9

BCF: Bio-concentration factor

PBT: persistent, bioaccumulative, toxic

vPvB: very persistent, very bioaccumulative

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail

ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

EmS: Emergency Schedules

MFAG: Medical First Aid Guide

IATA: International Air Transport Association

ICAO: International Civil Aviation Organization

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

#### Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification      | Procédure de classification |
|---------------------|-----------------------------|
| Eye Irrit. 2; H319  | Méthode de calcul           |
| Resp. Sens. 1; H334 | Méthode de calcul           |

#### Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

|      |                                                                                                       |
|------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                                             |
| H315 | Provoque une irritation cutanée.                                                                      |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux.                                                                  |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                              |
| H334 | Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                                          |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.                    |

#### Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet**

Date de révision: 05.09.2022

Page 1 de 8

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet

**Code du produit:**

00075

Part 5/5 of 00014

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société: NEMIS Technologies AG

Rue: Riedhofstrasse 11

Lieu: CH-8804 Au ZH

Téléphone: +41 44 820 71 52

e-mail: info@nemistech.com

Internet: www.nemistech.com

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** +41 44 820 71 52, Lun - Ven (08:00 - 16:30)**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Ce mélange n'est pas classé comme dangereux dans le sens de règlement (CE) n° 1272/2008.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Conseils supplémentaires**

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] aucune

**2.3. Autres dangers**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

aucune/aucun (conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH))

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de symptômes respiratoires: Appeler un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet**

Date de révision: 05.09.2022

Page 2 de 8

**Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un ophtalmologiste.

**Après ingestion**

Rincer la bouche abondamment à l'eau. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit. Appeler un médecin en cas de malaise.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Combinaison complète de protection.

**Information supplémentaire**

Abattre la poussière avec un jet d'eau. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante. Evacuer les personnes en lieu sûr. Utiliser un équipement de protection individuel

**Pour les secouristes**

Utiliser un équipement de protection individuel

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Éviter la formation de poussière. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

**Pour le nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Recueillir sans poussière et stocker sans poussière. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**Autres informations**

Éviter les frottements. Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

# Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

## N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet

Date de révision: 05.09.2022

Page 3 de 8

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

##### Consignes pour une manipulation sans danger

Assurer une aération suffisante. Éviter la formation de poussière. Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuel

##### Préventions des incendies et explosion

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

##### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever les vêtements contaminés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

##### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

##### Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

##### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart de la chaleur.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation en tant que réactif de laboratoire

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### Valeurs limites d'exposition professionnelle

| N° CAS    | Désignation                                | ppm | mg/m³ | f/cm³ | Catégorie | Origine |
|-----------|--------------------------------------------|-----|-------|-------|-----------|---------|
| 9004-34-6 | Cellulose (fibre de papier)                | -   | 10    |       | VME (8 h) |         |
| -         | Poussières alvéolaires (locaux de travail) | -   | 3,5   |       | VME (8 h) |         |
| -         | Poussières totales (locaux de travail)     | -   | 7     |       | VME (8 h) |         |

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

##### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection des yeux/du visage

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Port d'un équipement de protection individuel pour les yeux conforme EN 166.

##### Protection des mains

Manipulation de grandes quantités (Remplir et transvaser): Porter des gants appropriés testés selon la norme EN 374.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

## Fiche de données de sécurité

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

### N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet

Date de révision: 05.09.2022

Page 4 de 8

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire.

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: dégagement de poussière

#### Protection contre les risques thermiques

Aucune information disponible.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|                                                                              |                 |                    |
|------------------------------------------------------------------------------|-----------------|--------------------|
| L'état physique:                                                             | solide          |                    |
| Couleur:                                                                     | non déterminé   |                    |
| Odeur:                                                                       | caractéristique |                    |
| Seuil olfactif:                                                              | non déterminé   |                    |
| Point de fusion/point de congélation:                                        |                 | non déterminé      |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: |                 | non déterminé      |
| Inflammabilité                                                               |                 |                    |
| solide/liquide:                                                              |                 | non déterminé      |
| gaz:                                                                         |                 | non applicable     |
| Limite inférieure d'explosivité:                                             |                 | non déterminé      |
| Limite supérieure d'explosivité:                                             |                 | non déterminé      |
| Point d'éclair:                                                              |                 | non applicable     |
| Température d'auto-inflammation:                                             |                 | non déterminé      |
| Température de décomposition:                                                |                 | non déterminé      |
| pH-Valeur:                                                                   |                 | non déterminé      |
| Viscosité cinématique:                                                       |                 | non applicable     |
| Hydrosolubilité:                                                             |                 | facilement soluble |
| Solubilité dans d'autres solvants                                            |                 |                    |
| non déterminé                                                                |                 |                    |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:                                        |                 | non déterminé      |
| Pression de vapeur:                                                          |                 | non déterminé      |
| Densité:                                                                     |                 | non déterminé      |
| Densité de vapeur relative:                                                  |                 | non déterminé      |
| Caractéristiques des particules:                                             |                 | non déterminé      |

#### 9.2. Autres informations

##### Dangers d'explosion

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

##### Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet**

Date de révision: 05.09.2022

Page 5 de 8

Le produit tel qu'il est livré n'est pas explosif, mais l'enrichissement de fines poussières expose à un risque de coup de poussière.

**10.4. Conditions à éviter**

Conserver à l'écart de la chaleur.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Irritation et corrosivité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Informations sur les voies d'exposition probables**

Ingestion, Contact avec la peau.

Fines et poussières: Inhalation, Contact avec les yeux.

**11.2. Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxique.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet**

Date de révision: 05.09.2022

Page 6 de 8

**12.7. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Éviter le rejet dans l'environnement.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport fluvial (ADN)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport maritime (IMDG)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**14.4. Groupe d'emballage:**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet**

Date de révision: 05.09.2022

Page 7 de 8

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Indications relatives à la directive  
2012/18/UE (SEVESO III): N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

**Législation nationale**

Classe risque aquatique (D): 1 - présente un faible danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Abréviations et acronymes**

CLP: Classification, labelling and Packaging  
REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals  
GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals  
UN: United Nations  
CAS: Chemical Abstracts Service  
DNEL: Derived No Effect Level  
DMEL: Derived Minimal Effect Level  
PNEC: Predicted No Effect Concentration  
ATE: Acute toxicity estimate  
LC50: Lethal concentration, 50%  
LD50: Lethal dose, 50%  
LL50: Lethal loading, 50%  
EL50: Effect loading, 50%  
EC50: Effective Concentration 50%  
ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate  
NOEC: No Observed Effect Concentration  
BCF: Bio-concentration factor  
PBT: persistent, bioaccumulative, toxic  
vPvB: very persistent, very bioaccumulative  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail  
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways  
(Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
EmS: Emergency Schedules  
MFAG: Medical First Aid Guide  
IATA: International Air Transport Association  
ICAO: International Civil Aviation Organization

**Fiche de données de sécurité**

conforme au règlement (CE) n° 1907/2006

**N-Light Salmonella Risk AquaSpark Tablet**

Date de révision: 05.09.2022

Page 8 de 8

MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships

IBC: Intermediate Bulk Container

SVHC: Substance of Very High Concern

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide relatif aux informations requises et évaluation de sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

**Information supplémentaire**

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*